

# PROCES-VERBAL

## De la réunion du 23 février 2023

En exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 4

Procuration : 02  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 février 2023.

**Présents** : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Huguette COUGÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, M MOUSSAY Alain, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. LEURETTE Benoit, Mme THEBLINE Sylvie, Mme MAIRET Bessy, M. THIERRY Christophe, M. BOULARD Denis, Mme BOUSSEL Annick, M. NEZAN Patrick,

**Absents excusés** : Mme HERVÉ Christine donne pouvoir Mme BOUSSEL Annick, M. LAOUR Alexandre donne pouvoir à M. GRESSANT Matthias, Mme METRAL Nathalie

**Absente** : Mme FONTAINE Olga,

**Secrétaire de séance** : M LEURETTE Benoit

Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2022

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 1) Délibération - Convention fonds concours CDC VAM – VC 222 La Guerre-

La Communauté de commune a réalisé des travaux sur la VC 222 « Lieu-dit La Guerre » au programme 2022. Le règlement de la CDC VAM prévoit un fond de concours à hauteur de 30% équivalent à la somme dépensée HT. Le montant total des travaux est de 20 222 € HT, pour un Béton Bitumeux Semi Grenu 0/10 sur 5 cm (BBSG) avec pour un fonds de concours de 6 066.07 € HT

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de payer le fond de concours à la CDC VAM à hauteur de 30% du montant de 20 222 € soit 6 066.07 € HT.
- Inscrit cette dépense au budget en section d'investissement.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 2) Délibération - Offre de prêt

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUR pour les travaux du centre bourg Madame le Maire propose la consultation de trois banques.

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Banque Postale
Taux initial	3.95%	3.60%	3.70%
Taux négocié	3.60%	3.60%	Non répondu
Échéance	5 916.11€	5 976.11 €	6 005 €
Coût du crédit	39 044.40 €	39 044.40 €	40 539 €
Frais de commission	200 €	200 €	200 €

Après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** de retenir le crédit agricole du fait de la proximité par une agence sur le territoire.

**Article 1** : Principales caractéristiques du contrat de prêt Classification Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : Travaux du centre bourg

Versement des fonds : partiel ou total dans la limite de 6 mois après édition de l'offre.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.60 %

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêts du prêt sur le capital remboursé par anticipation.

Une indemnité financière : 6% du capital remboursé par anticipation.

#### **Commission**

Commission d'engagement : 200,00 EUR

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3) Délibération- Validation du marché public- Couverture du bâtiment technique

Madame le Maire rappelle que suite à la démolition partielle du local Deschamps, le bâtiment technique va être aménagé. Il est proposé au conseil la réhabilitation totale de la couverture.

Un marché de travaux a été mis en place avec un avis d'appel au public à la concurrence publié le 06 décembre 2022 avec une date limite des offres le 23 janvier 2023.

Deux entreprises ont répondu avec une offre de base et une offre avec option :

Offre de base :

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT	VALEUR TECHNIQUE					VALEUR FINANCIERE	TOTAL POINTS	CLASST
			A1	A2	A3	A4	TOTAL			
			15 pts	5 pts	5 pts	5 pts	30 pts			
1	SAS Denis MARIÉ	108 009,84	15,00	5,00	3,95	5,00	28,95	70,00	98,95	1
2	DELVALLÉ-GONDOUIN	113 989,42	15,00	5,00	5,00	5,00	30,00	66,36	96,36	2

A1. Engagement et délais | A2. Moyens humains et matériels | A3. Fournitures | A4. Principe de gestion des déchets

Offre avec option :

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT	VALEUR TECHNIQUE					VALEUR FINANCIERE	TOTAL POINTS	CLASST
			A1	A2	A3	A4	TOTAL			
			15 pts	5 pts	5 pts	5 pts	30 pts			
1	SAS Denis MARIÉ	131 200,56	15,00	5,00	3,95	5,00	28,95	64,12	93,07	2
2	DELVALLÉ-GONDOUIN	120 175,52	15,00	5,00	5,00	5,00	30,00	70,00	100,00	1

A1. Engagement et délais | A2. Moyens humains et matériels | A3. Fournitures | A4. Principe de gestion des déchets

- Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission,
- Vu l'avis favorable des commissions « finances »
- Vu l'exposé présenté à l'assemblée délibérante.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité convient :

- ✚ De choisir l'offre de base : Bac acier simple anti-condensation.
- ✚ D'attribuer le marché à l'entreprise SAS Marié Denis pour un montant de 108 009.84 € HT.
- ✚ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution du marché
- ✚ D'Autoriser Madame le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant
- ✚ D'inscrire cette dépense au budget d'investissement au compte 21311.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4) Informations et questions diverses

##### Centre Bourg

L'EPF a informé la commune d'une prise en charge de la TVA à hauteur de 56 100 € maximum. Le dossier sera présenté au conseil d'administration d'EPF et ensuite l'avenant sera signé avec la commune.

##### Aire de Loisirs :

Début des travaux, lundi 27 février.

##### La Poste

La chaudière de la poste a été remplacée début janvier en urgence puisque l'entreprise d'entretien diligenté par la poste avait condamné la chaudière en place devenue obsolète.

La chaudière neuve fût installée par l'entreprise GERU pour un montant de 4 810 € HT soit 5 772 € TTC et les travaux de tubages de la cheminée ont été effectués par l'entreprise MOUSSAY.

##### Repas des Aînés

La mairie a reçu des compliments pour l'organisation du repas.

##### Bulletin municipal

En raison de difficulté d'acheminement depuis l'imprimerie, certaines rues ne sont pas distribuées ( Route de Granville Est, Allée des Roses, Place de l'Hôtel de Ville, Rue et Ruelle du Petit Lin, Rue du Pavé,, Rue de la Caliboche, Rue Yotte, Cours Yotte, Rue de Sées).

##### Commune Nouvelle

Actuellement 5 communes sont favorables à la commune nouvelle, reste la commune de Lignéres qui doit se prononcer début mars, ensuite une première réunion aura lieu avec l'ensemble des conseillers pour constituer des groupes de travail.

##### Demande renseignement

Il a été demandé la procédure de démission d'un membre du conseil municipal ne participant pas aux réunions de conseil depuis plusieurs réunions. Il a été répondu que la collectivité se renseignerait auprès des services de l'État.

##### Voirie

Suite à des travaux de voirie dans le bourg, des tampons d'assainissement seront rehaussés, un coût d'environ 2 000€ est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

#### Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de Séance